

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **90 (1954)**

Heft 5

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

Etudes Pédagogiques 1953

Annuaire de l'Instruction publique en Suisse

publié sous les auspices
de la Conférence des Chefs de Départements de l'Instruction publique de la
Suisse romande

par GEORGES CHEVALLAZ

Un volume de 144 pages, broché. Fr. 6.50

Les *Etudes pédagogiques* abordent chaque année un certain nombre de problèmes, révélant combien notre corps enseignant est soucieux de trouver les solutions les mieux adaptées à la mentalité de la jeunesse d'aujourd'hui. Voici les principaux sujets traités dans ce 44^e volume :

Dans une première étude, M. Marmy fait connaître ce que les jeunes gens sont en droit d'attendre de leurs maîtres. N'est-ce pas avant tout qu'ils les aiment et les comprennent ? Dans *Méthode et discipline*, M. Ischer dénonce les erreurs commises jusqu'ici et propose l'adoption d'une discipline non plus répressive, mais active. Soulevant ensuite la question de la formation classique et scientifique, M. Esseiva répond en défendant la tradition latin-grec, tandis que plus loin M. Luthi rompt une lance en faveur de la physique, base de la culture de l'homme résolument moderne. On y trouvera encore une enquête de M. Perret, de Neuchâtel, concernant les élèves gauchers, des considérations sur l'enseignement secondaire au Tessin, sur une bibliothèque scolaire et sur la formation des moniteurs des loisirs éducatifs.

Comme toujours, la seconde partie est réservée à la Conférence des Chefs des Départements, aux chroniques scolaires et à des analyses bibliographiques.

C'est M. Georges Chevallaz, ancien Directeur de l'Ecole normale du canton de Vaud, qui a pris la succession de M. Louis Jaccard à la direction de cette publication.

LIBRAIRIE PAYOT

LAUSANNE - GENÈVE - NEUCHÂTEL - VEVEY - MONTREUX - BERNE - BALE - ZURICH

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: Coup d'œil sur la situation matérielle de l'école dans le monde d'aujourd'hui (suite) Vaud: Allocution de M. P. Oguey, chef du Département de l'instruction publique et des cultes à l'assemblée générale de la S.P.V. — Une bonne nouvelle. — Genève: Rapport du trésorier. — Avis au corps enseignant, — S.G.T.M. et R.S. — Neuchâtel: Cartel et fonds de retraite. — Appel. — Visite du nouveau gymnase de Neuchâtel. — Communiqué: Mise au concours.

PARTIE PÉDAGOGIQUE: Fiches. — A. Chz.: Programme de nos publications. — Drs Tramer, Penard et Bergier: L'épilepsie. — M. Erbetta: Appel aux enfants du monde, aux parents, aux éducateurs. — Un bel exemple à suivre.

Partie corporative

COUP D'ŒIL SUR LA SITUATION MATÉRIELLE DE L'ÉCOLE DANS LE MONDE D'AUJOURD'HUI

(Suite — Voir Educateur du 30 janvier)

On a ouvert en 1953, 1300 classes de perfectionnement pour enfants incapables de suivre normalement l'enseignement primaire, mais comme on estime à 5 % du total des élèves le nombre de ces enfants, le déficit demeure encore grave dans ce domaine. De même, on a développé les Ecoles de plein air pour enfants déficients de santé : 25 000 enfants sont actuellement dans ces établissements spéciaux, mais plus de 10 000 n'ont pu y être admis.

Le problème du personnel enseignant n'est pas moins grave puisqu'on estime, pour 1953, à près de 6000 maîtres et maîtresses titulaires ce déficit pour la seule école primaire.

Or le recrutement s'avère difficile : alors qu'autrefois il se présentait normalement 11 candidats pour une place au concours d'entrée dans les Ecoles normales, il n'y en avait plus que 3 pour les maîtres et 5 pour les maîtresses en 1953.

Il en résulte que le niveau des concours baisse et que : « l'Ecole durement menacée par l'insuffisance des locaux scolaires, n'est pas moins menacée par l'abaissement quantitatif et qualitatif du recrutement des maîtres ».

Il est compréhensible, dans ces conditions, que la rentrée des classes, en octobre dernier, se soit avérée difficile. Voici quelques exemples vécus :

Au Vernet, dans l'Allier, les deux classes existantes peuvent recevoir 80 élèves au maximum. Il s'en présente 96.

Dans un arrondissement de la Seine-Inférieure, 13 classes reçoivent moins de 40 élèves, 16 classes de 40 à 50 élèves, 18 classes de 50 à 60, 7 classes de 60 à 70 et 6 classes plus de 70 élèves !

A Belfort, la Municipalité a fait construire 8 classes nouvelles, mais il n'y a pas de maîtres disponibles !

L'Angleterre a donné au monde un magnifique exemple de courage et de foi dans l'avenir en préparant, en pleine guerre, l'Acte de 1944 par lequel elle apportait à son système scolaire une réforme profonde en instituant, de 5 à 15 ans, un enseignement sans discontinuité, comportant, après le degré primaire (jusqu'à 11 ans) l'enseignement secondaire universel et gratuit.

Mais les conséquences désastreuses de la guerre n'ont pas permis, 10 ans après la mise en vigueur de la nouvelle législation, de remplir pleinement les espoirs qu'elle avait suscités.

Cette année même, une Commission du Parlement, chargée d'enquêter sur les économies possibles à réaliser dans le budget du gouvernement, a jeté un véritable cri d'alarme en réalisant la situation réelle de l'école dans le pays.

Malgré la création de plus d'un million de places nouvelles dans les classes entre 1945 et 1953, la Commission dénonce l'existence de « slum schools », écoles taudis, qu'il serait moins coûteux de reconstruire entièrement que de réparer, le fait que 40 000 classes comptent plus de 40 élèves dont 1000 plus de 50, le fait que la construction des écoles nouvelles ne suit pas celle des maisons d'habitation et qu'ainsi des milliers d'enfants doivent faire de longs trajets pour se rendre en classe.

Un autre rapport constate que pour ramener à trente l'effectif de toutes les classes, il faudrait 50 000 enseignants de plus que maintenant !

Or il s'avère difficile d'attirer assez de jeunes gens qualifiés vers la profession enseignante en raison des conditions mêmes défavorables dans lesquelles ils devront souvent exercer leur profession et du niveau trop bas des salaires. (Le salaire d'un instituteur est actuellement de 450 £ au début et de 725 £ après 15 ans, celui d'une institutrice de 405 et 580 £.)

Si nos collègues anglais ont dû admettre qu'on engage, après la guerre, des milliers de personnes sans préparation suffisante pour tenir des classes privées de titulaire, ils s'élèvent par contre avec énergie contre la tendance actuelle d'abaisser les exigences d'entrée dans les « Training Colleges » (Ecoles normales), car ils y voient non seulement un danger pour les enfants, mais aussi un risque grave pour l'avenir de notre profession.

Dans une lettre ouverte aux membres du Parlement, la National Union of Teachers termine par ces mots son solennel avertissement :

« Accordez-vous la priorité qu'ils méritent aux problèmes des constructions scolaires, du personnel enseignant et de l'éducation en général ? Si vous répondez « oui » et que vous agissez en conséquence, l'avenir de l'Education est assuré. Si vous répondez « non », il y a le plus grand risque que l'Acte de 1944 ne devienne lettre morte. »

En Allemagne fédérale, dans une assemblée de protestation, en mars 1953, contre l'insuffisance des mesures en faveur de la reconstruction de l'école, un collègue de Hambourg a déclaré devant plus de 10 000 de ses collègues : 5 1/2 millions d'enfants allemands ont perdu leur foyer ; 1 1/4 million sont orphelins de père et 250 000 orphelins totaux ; 100 000 vivent encore dans des baraques ; 65 000 ont dû être déférés à un tribunal et 85 000 ont été arrêtés pour vagabondage ; 10 % des malades souffrant de maladies vénériennes sont des enfants en dessous de 14 ans. Les

mesures prises pour faire face à une telle situation sont ridiculement insuffisantes. Nous n'avons pas d'écoles, mais des usines scolaires, pas d'écoliers, mais une sorte de matière première qu'il faut faire passer à toute allure, en deux ou trois équipes, à travers la machinerie scolaire !

En janvier 1953, devant la résistance du gouvernement à améliorer le salaire de misère des instituteurs, les étudiants des Académies pédagogiques de Basse-Saxe ont pris une décision qui en dit long sur la situation du corps enseignant allemand : dans les 8 Académies du pays en question, les élèves de dernière année se sont engagés solennellement, dans leur immense majorité, à refuser de prendre une classe si les salaires des débutants n'étaient pas améliorés. (Note : Heureusement, les salaires viennent d'être augmentés de 20 %.)

Mais quittons l'Europe où le tableau peut se retrouver, aussi peu réjouissant dans trop de pays.

Chacun sait que les **Etats-Unis** possèdent les Universités les mieux équipées du monde et un grand nombre d'écoles disposant d'un aménagement et d'un matériel d'enseignement remarquables. Et pourtant... Voici comment s'exprime Carl J. Megel, président de l'American Federation of Teachers, membre de la F.I.A.I., à la rentrée d'octobre 1953 :

Le plus grand nombre d'élèves et d'étudiants qu'a connu notre histoire a répondu à l'appel de l'école : plus de 37 millions d'entre eux veulent jouir des prérogatives des jeunes citoyens d'une nation libre en s'efforçant à l'instruction. Qu'ont-ils trouvé ? Dans un pays qui bénéficie d'une abondance de richesses matérielles, ils ont trouvé presque partout un système scolaire négligé, des classes surchargées, des bâtiments vétustes et des maîtres mal payés. Au Kansas, 518 écoles à une classe n'ont pu être ouvertes, faute de maîtres ; dans le New-Jersey, un instituteur depuis 17 ans dans la profession, a préféré s'engager comme chauffeur de camion, car il augmentait ainsi son salaire de 60 %. Dans le Middle-West, une institutrice a quitté son poste parce qu'elle avait 68 élèves et que les autorités n'autorisaient pas l'ouverture d'une seconde classe.

Des classes sont ouvertes dans des garages transformés, dans des magasins vides, dans des bâtiments d'églises. On a même cité le cas d'une classe se tenant dans un ancien chenil !...

Un rapport officiel signale qu'il manque 116 000 enseignants dans la seule école élémentaire, ceci sans compter les milliers de maîtres sans qualification professionnelle qu'il faudrait pouvoir remplacer.

En Australie, nos collègues de Nouvelle-Galles du Sud mènent une lutte de chaque jour pour attirer l'attention de l'opinion et du Gouvernement sur la montée sans précédent des effectifs scolaires, sur l'urgence de la construction d'un plus grand nombre d'écoles et la réparation de bâtiments vieillis encore en usage, pour le recrutement d'un plus grand nombre d'enseignants.

Il serait malheureusement facile, mais vraiment oiseux de multiplier ces exemples. Toutefois il est nécessaire de mentionner — pour y revenir peut-être une autre fois — le grave problème posé par l'application du droit à l'éducation dans les pays dits sous-développés et les colonies où la proportion des analphabètes varie entre 30 et 80 %. Il n'est que de songer à l'Inde, par exemple, où sur 360 millions d'habitants, 300

millions sont illettrés et où, comme un peu partout en Asie, en Afrique, en Amérique du Sud, se manifeste toujours plus clairement le besoin d'instruction, pour prendre conscience de la complexité et de l'ampleur des problèmes que pose l'organisation de l'école dans le monde actuel.

Il est probable que beaucoup de mes collègues s'étonneront du caractère sombre du tableau que j'ai essayé de brosser ci-dessus. Il est en effet bien différent de celui qu'ils peuvent apercevoir à travers les rapports dressés périodiquement par le Bureau International de l'Éducation sur la base des renseignements officiels qui lui sont fournis par les gouvernements.

Il n'y a rien là que de très normal : les gouvernements rendent compte de ce qu'ils ont fait en insistant sur les progrès réalisés et les créations les plus récentes ou les plus spectaculaires ; les enseignants, au contact direct de la réalité et souffrant personnellement de toutes les insuffisances de l'organisation de l'école, mettent l'accent sur ses défauts, son manque de moyens, ses besoins impérieux.

C'est précisément un des grands mérites d'une organisation internationale comme la F.I.A.I. que de mettre en contact les instituteurs du monde et de leur permettre, par une information réciproque dépourvue de tout esprit de prestige ou de propagande partisane, de connaître la situation de l'école telle qu'ils la vivent chaque jour dans les classes de leurs pays respectifs.

Et c'est un précieux encouragement de ces rencontres internationales de savoir que partout dans le monde, les Associations d'instituteurs considèrent comme leur premier devoir de lutter pour défendre le droit de tous les enfants à une éducation véritable par une école bien équipée, et préoccupée de s'adapter sans cesse aux besoins de la communauté locale comme de la communauté humaine.

R. Michel.

VAUD

Allocution de M. Pierre Oguey, chef du Département de l'instruction publique et des cultes

à l'Assemblée générale de la S.P.V. le 31 janvier 1953

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Si l'année de la présidence du Conseil d'Etat et celle de la célébration du 150^e anniversaire de notre canton m'ont empêché de fréquenter vos assemblées plénières ou de sections comme je l'aurais voulu, les contacts entre le Département et la Société pédagogique vaudoise n'ont pas manqué. Au contraire, provoqués par nous autant que par vous, ils n'ont jamais été plus fréquents ni plus agréables qu'en ces derniers vingt mois.

Aussi bien, puis-je vous entretenir d'une question qui vous préoccupe depuis longtemps, et moi depuis quelques années, avec aujourd'hui l'impression réconfortante que nous arrivons à une solution. Il s'agit de la collaboration entre le Département, ou plus précisément l'état-major qui dirige et contrôle l'instruction publique primaire, et la Société pédagogique vaudoise, particulièrement les membres du corps enseignant qui s'intéressent aux questions pédagogiques.

Le problème n'est pas aussi facile à résoudre que d'aucuns le pensent. Certains grands mots brandis comme des étendards par les uns sont pour les autres des épouvantails parce que, disons-le, ils sont mal compris des deux côtés. Et la première chose à faire, entre gens qui désirent se comprendre, c'est de parler la même langue.

Nous y arrivons. Il y a deux ans, j'ai invité votre Comité d'alors à nous réunir en dehors de toute ambiance d'officialité ou de hiérarchie en un lieu qui ne fût ni au Département ni à votre local. Dès lors, nous avons eu d'autres réunions où, dans un esprit d'objectivité et de confiance totale, nous avons examiné les causes d'une situation inconfortable et les moyens d'y porter remède. De plus, j'ai tenu à consulter encore quelques membres du corps enseignant, membres d'anciens comités, dont les expériences pouvaient être instructives.

Nous avons constaté tout d'abord que nous étions héritiers d'une situation très ancienne et un peu désagréable, dont nous ne portions ni les uns ni les autres la responsabilité. Simple constatation, direz-vous, mais de toute importance puisqu'elle nous a déjà permis, du côté du Département, de faire appel à des collaborateurs désignés par la Société pédagogique vaudoise dans diverses commissions et, du vôtre, de réintégrer les inspecteurs dans une société qui s'honore du qualificatif de pédagogique.

Par ailleurs, nous nous sommes rendu compte qu'il y avait quelque chose à changer à la fois dans la manière de travailler du Département et dans celle de la S.P.V. Je m'explique :

Le Département met à l'étude une loi, un plan d'études, un programme de classes spéciales, introduit une méthode ou un matériel nouveau en ignorant le personnel enseignant, ce qui crée un état d'esprit fâcheux. Quelles que soient les qualités de ses projets, elles sont mises en doute.

La S.P.V., par son comité ou certaines de ses commissions, étudie des questions d'enseignement, de pédagogie, de matériel scolaire, sans liaison aucune avec le Département, à qui l'on remet un rapport lorsque tout est terminé. Un rapport dont les conclusions ne pourront presque jamais être adoptées intégralement, faute pour leurs auteurs d'avoir été renseignés sur les possibilités de réalisation de leurs idées ou leurs incidences.

Le fait que nous arrivons à parler la même langue, je vous en donne la preuve, avec l'autorisation de votre Comité : la Commission pédagogique dont parle l'« Educateur » du 16 janvier, c'est moi qui me suis permis de la suggérer, en présence du travail énorme et du caractère éphémère de vos comités successifs. Mais alors que mon idée faisait du chemin chez vous, la vôtre, celle qui fut exprimée par votre collègue, M. Michel, lors d'une de vos précédentes assemblées, cheminait de son côté. Et finalement nous sommes arrivés à la conclusion que votre idée, soit la constitution d'un organe consultatif commun, était supérieure à tous égards. En effet, la création d'une commission pédagogique S.P.V. peut certainement contribuer à faciliter le travail au sein de la Société, mais elle ne faciliterait en rien cette collaboration qui nous paraît essentielle. Elle pourrait même aboutir au résultat contraire.

Nous croyons préférable de créer une *commission consultative mixte permanente* assurant une liaison constante et une bonne coordination des efforts. Si nous voulons lui donner une existence légale, ce qui me semble souhaitable, il importe d'en préciser le sens et le but, en évitant les termes qui prêteraient à confusion.

On parle trop souvent de co-gestion, de co-direction, de co-responsabilité. N'oublions pas la Constitution, qui dit que le Conseil d'Etat (dont un membre agit par délégation à pouvoirs limités à la tête de chaque département) est responsable de sa gestion devant le Grand Conseil, mandaté par le peuple vaudois. Le voudrait-il, il ne pourrait pas partager sa tâche avec quiconque, ni se décharger (ce serait parfois bien commode) d'une partie de sa responsabilité. On a parlé aussi de commission paritaire. Vous connaissez le principe : 4, 5 ou 10 membres délégués des employés, un nombre égal par les employeurs. Ici le terme me paraît choquant, car vous n'êtes pas des employés, et je me refuse à me considérer comme un employeur et l'école vaudoise comme une entreprise commerciale ou industrielle. S'il fallait donner une comparaison meilleure, je dirais que notre œuvre commune et notre organisation tiennent plutôt de la colonisation et de l'armée en campagne. Nous sommes responsables, au Département, de la conception et de l'exécution du plan général de culture de tout notre territoire et vous êtes les colons chargés chacun de défricher une parcelle de terrain, de soigner, de cultiver, d'amener à maturité et épanouissement ces plantes délicates, difficiles et merveilleuses que sont nos enfants.

Dans cette guerre, plus constructive heureusement que meurtrière, contre la forêt vierge de l'ignorance, le Département est l'état-major, à qui appartient seul la stratégie, parce que seul il a en mains tous les éléments indispensables à la conduite des opérations. Vous êtes des commandants d'unités, aux responsabilités tactiques, isolés du commandement pendant des semaines, parfois des mois, agissant selon leur conscience, leur tempérament, adaptant leur tactique au terrain et à la nature des hommes. Or, si l'on admet aujourd'hui dans les armées modernes que le simple soldat n'est plus ce numéro capable seulement d'obéir aveuglément et sans rien comprendre, mais un homme qu'il faut renseigner sur la situation générale et le but de l'action entreprise, à plus forte raison le chef de bataillon et de compagnie doit-il savoir pourquoi il se bat, et le colonel doit-il être orienté sur ce qui se passe hors de son rayon de travail. Quant à la direction et l'état-major, ils ont tout intérêt à être renseignés de première main sur les conditions locales, les difficultés rencontrées et les succès remportés sur tous les points de son territoire. Voilà, sur le plan de notre école primaire, ce qu'il faut obtenir.

Cette commission consultative, où la S.P.R. serait représentée par des membres proposés par elle, aurait comme premier avantage de maintenir un contact entre gens s'occupant, à des titres divers, de l'école primaire et désireux de s'entretenir, en dehors des questions d'intérêt matériel ou d'administration, de tout ce qui concerne l'enseignement ou la pédagogie.

Au courant des projets du Département, cette commission pourrait

vous renseigner, lorsqu'elle le juge utile, par l'intermédiaire de l'Éducateur, mieux et plus longuement que nous ne pourrions le faire par le Bulletin officiel. Elle pourrait nous donner son avis lorsque nous avons à constituer des commissions officielles. Lorsqu'une consultation plus large du corps enseignant ou d'une partie de celui-ci semble souhaitable, elle pourrait déclencher une enquête sous la meilleure forme possible, car aux questions que vous estimez devoir être posées nous pourrions souvent en ajouter d'autres. Vos commissions d'études, ces commissions bénévoles qui ont fait souvent de belles et bonnes choses continueraient à travailler en toute liberté, mais elles ne seraient pas ignorées ; connues dès leur constitution, créées d'un commun accord, elles partiraient avec des données plus complètes et arriveraient à des résultats plus faciles à interpréter et à traduire dans les faits. Enfin, notre commission mixte serait l'organe rêvé à qui le Département pourrait exposer certains projets qui ne sont encore que des intentions, et où aboutiraient tout naturellement des idées, individuelles ou collectives, dont un premier examen permettrait déjà de voir si elles sont bonnes, chimériques ou applicables.

Nous avons examiné soigneusement le fonctionnement de cet organe nouveau, passé en revue les questions multiples dont cette commission pourrait s'occuper, et arrivons à la conviction que ses inconvénients ou ses défauts, elle en aura comme toute institution humaine, peuvent être amplement compensés par d'inappréciables avantages. Nous sommes donc décidé à la créer, et tout de suite, avant même qu'elle ait une existence légale, car les travaux relatifs à la future loi primaire et les problèmes connexes indissociables ne permettent pas de fixer exactement la date de mise en vigueur de cette loi.

Sans doute, suis-je au bout de mon mandat et ne puis-je prendre des engagements au nom de mon successeur. Mais vous pouvez avoir quelque espoir qu'il suivra la même ligne, puisque les éléments permanents de l'état-major de l'enseignement primaire au Département, soit le chef de service et le corps des inspecteurs, ont admis, avec une unanimité que je me plais à souligner, le projet dont je viens d'exposer les grandes lignes.

C'est donc avec le souhait sincère que la collaboration, désirée par

Mise au concours

La place de **recteur et maître principal** de l'École Professionnelle et Commerciale de Tramelan est mise au concours pour le 20 avril 1954.

Traitement égal à celui d'un maître secondaire de Tramelan avec allocations cantonales et municipales en vigueur.

Obligation d'élire domicile dans la localité

La préférence sera donnée à un candidat porteur d'une licence en sciences commerciales ou d'un titre équivalent.

Les postulations seront reçues jusqu'au 27 février 1954 par M. Fernand Nicolet, président de la Commission, tél. (032) 9 32 46, qui donnera aux candidats tous renseignements désirables.

tous, qui s'est si heureusement amorcée et développée ces dernières années, prenne un essor nouveau que je forme des vœux pour votre Société et pour l'école vaudoise.

UNE BONNE NOUVELLE...

... pour ceux qui désirent confectionner des fiches et des jeux de lecture ou de grammaire.

Grâce à un subside généreux du Département de l'Instruction publique du canton de Vaud, l'Association vaudoise des maîtresses d'école enfantine et semi-enfantine peut offrir **gratuitement**, aux collègues qui en feront la demande les 200 images éditées par la maison Labor et Fides, à Genève.

Les images sont offertes par le Département de l'Instruction publique, mais les listes de mots, au prix de 2 fr. seront payées par les personnes qui les demanderont.

Les maîtresses d'école enfantine et semi-enfantine, ainsi que les maîtres de classes à trois degrés qui doivent apprendre à lire aux petits, et les maîtresses primaires du degré inférieur, 1re année, peuvent demander une série d'images en écrivant à : **Mlle M. Magnenat**, Rue Etraz 16, Lausanne.

Pressez-vous de faire votre demande afin d'arriver avant l'épuisement du stock.

Seules les classes vaudoises bénéficieront de ce subside. Ce matériel ne sera pas remis aux maîtresses lausannoises, le bureau communal des fournitures scolaires le leur ayant déjà fourni.

M. M.

GENÈVE

RAPPORT DU TRÉSORIER sur l'exercice 1953

Résumé des opérations

	Doit Fr.	Avoir Fr.
Cotisations et amendes perçues pour 1953 . . .	2893.70	
Vues aériennes de la Suisse	2.—	
Intérêts nets 1953 à la Caisse d'Epargne . . .	108.23	
Intérêts nets 1953 à la Coopérative d'Habitation	10.50	
Cotisations 1953 à la Société pédagogique romande		2038.50
Cotisations 1953 aux Oeuvres et à la Fédération		133.70
Frais d'impression		448.—
Prime d'assurance responsabilité civile . . .		60.30
Frais de réceptions et de délégations		347.20
Indemnité au président		300.—
Allocation au groupe de gymnastique		50.—
Frais généraux		308.75
Solde débiteur pour balance (déficit de l'exercice)	672.02	
Totaux	3686.45	3686.45

Bilan au 31 décembre 1953

	Actif	Passif
Notre avoir à la Caisse d'Epargne	5880.80	
Notre crédit aux chèques postaux	240.45	
Deux parts à la Coopérative d'Habitation	80.—	
Deux machines à écrire	177.40	
Espèces en caisse	59.65	
Fonds de lutte de l'U.I.G.		1424.70
Une cotisation anticipée		20.—
Capital au 31 décembre 1952		5753.82
Diminution de l'Actif	760.22	
	7198.52	7198.52
Capital nouveau au 1er janvier 1954 :	4993.60	

Année après année, la première fois en 1939, j'ai l'honneur, à fin janvier, de soumettre à votre approbation les comptes de notre chère association. Cette année encore, quoique je n'aie aucun motif d'en être fier, je vous prie d'examiner avec attention la situation financière de l'U.I.G. telle que la reflètent les chiffres précédents.

L'exercice 1953 solde par un **déficit** de plus de 670 fr. Les causes sont hélas ! peu nombreuses et seule la modicité de notre cotisation est responsable d'un tel résultat. Bien qu'alarmante, la situation n'est pas désespérée et, en comparant les résultats de ces sept dernières années, nous constatons que nous n'avons pas épuisé les réserves que nous avons prudemment constituées pendant les années fastes. En effet, nous avons enregistré

en 1947, un boni de Fr. 295.74,
 en 1948, un boni de Fr. 555.48,
 en 1949, un boni de Fr. 815.37,
 en 1950, un déficit de Fr. 20.04,
 en 1951, un boni de Fr. 614.25,
 en 1952, un déficit de Fr. 281.51, et enfin,
 en 1953, un déficit de Fr. 672.02.

Vous tirerez vous-mêmes les conclusions de ces constatations. Un petit calcul mental vous indiquera que pour couvrir le déficit il aurait fallu demander Fr. 4.50 à chaque membre cotisant. Etant donné les circonstances, nous ne réclamerons rien pour 1953, mais je proposerai à l'assemblée du 25 février prochain une nouvelle augmentation de deux francs de la cotisation pour 1954. Connaissant votre esprit civique, je compte que vous l'accepterez.

Examinons maintenant les postes les plus importants de ce rapport.

Recettes

A part quelques petits intérêts, les cotisations sont nos seules vraies recettes. Tous nos membres (sauf un) ont payé leur cotisation dans les délais fixés ; nous avons ainsi encaissé 143 cotisations, mais nous en avons payé 151 à la S.P.R. Les nouveaux membres reçus ces temps

derniers ont été admis gratuitement à l'U.I.G. et ne paieront leur cotisation que dès 1954.

Cotisations.

Dépenses :

Les cotisations aux associations et aux œuvres reconnues se répartissent ainsi :

Choix de lectures (1952 et 1953)	60.—
Exposition de livres pour enfants	12.70
Pro Familia	10.—
Société auxiliaire « Pour l'Avenir »	10.—
Cartel d'Hygiène sociale et morale	10.—
Fédération du Corps enseignant genevois	31.—

133.70

Frais de délégations et de réceptions.

Les frais de délégations ont été excessivement réduits ; seul le président a représenté l'Union auprès des associations sœurs. Par contre, les frais de réceptions sont plus élevés.

Délégations	39,75
Plats-souvenirs aux nouveaux retraités	169.—
Part de la Caisse au banquet	106.30
Réceptions des délégués et invités	22.65

347.20

Frais d'impression.

La facture du Dactyle-office est importante du fait des convocations individuelles pour chaque assemblée.

Dactyle-office	247,95
Cartes de membres, enveloppes, papier	148.40
Avis mortuaires	17,70
Cartes de convocations	33.95

448.—

Frais généraux.

Correspondance, téléphone, remboursements	195.40
Fournitures diverses	71.50
Mémorial du Grand Conseil	10.—
Entretien et réparation machines à écrire	24.70
Taxes aux chèques postaux	7.25

308.75

Nos deux parts (non remboursables) à la Coopérative d'Habitation sont restées cotées à Fr. 80.— bien qu'elles nous aient rapporté net Fr. 10.50.

La machine à écrire achetée en 1950 a subi son 3^{me} amortissement, ce qui explique la diminution de l'Actif.

Déficit de l'exercice	672.02
Amortissement machine à écrire	88.20

Diminution de l'Actif 760.22

Voilà, mes chers Collègues, les quelques compléments qu'appelaient les chiffres du rapport de caisse.

Vous vous rendez compte que nos dépenses n'ont rien d'exagéré et qu'elles peuvent toutes se justifier.

A ceux qui trouveraient trop élevée la cotisation proposée, je ferais remarquer que c'est la plus modeste de toutes celles des sections de la S.P.R. Comme tout est cher, qu'on n'obtient rien pour rien, je vous demanderai de voter d'un cœur léger l'augmentation de la cotisation. Ce faisant, vous prouverez votre solidarité, vous soutiendrez les efforts de notre comité qui, depuis de nombreuses années, met tout en œuvre pour tâcher de donner aux instituteurs genevois la place qu'ils méritent.

Genève, le 27 janvier 1954.

Ed. Gaudin.

APPEL AU CORPS ENSEIGNANT

Pour vos élèves qui ont besoin d'un répétiteur, adressez les parents au service du travail rémunéré de l'Association générale des Etudiants de l'Université de Genève.

Cet office leur enverra immédiatement des étudiants qualifiés, prêts à surveiller leurs enfants dans l'accomplissement de leurs devoirs.

Des jeunes gens et des jeunes filles de toute nationalité, compétents dans toutes les branches de l'enseignement et, qui doivent travailler en dehors de leurs heures de cours pour pouvoir subsister, sont disposés à aider les parents dans leur tâche d'éducateur.

Notre bureau est ouvert tous les jours, de 14 à 17 h., 6, Rue de Saussure, Tél. 5 15 45.

S.G.T.M. et R.S. — RAPPEL

Visite de la fabrique de chaussures de luxe « Idéal » **lundi 8 février**, 16 h. 45, rue de St-Jean 54.

Loutan.

NEUCHÂTEL CARTEL ET FONDS DE RETRAITE

Le 26 janvier, l'Assemblée des délégués au Cartel cantonal était convoqué d'urgence pour examiner la loi sur le Fonds de retraite de l'Etat dont le projet venait de parvenir au président. Il s'agit d'un document grand format contenant 150 articles en 45 pages.

Il y aurait beaucoup à dire si nous voulions faire en détail l'étude comparée du nouveau texte et de l'ancien. Or, par la voie de nos assemblées corporatives cantonales ou régionales, par celle des conférences officielles d'automne, de ce journal aussi, chacun aura été suffisamment renseigné et aura eu l'occasion de faire part de ses observations et de ses vœux.

C'est le lieu de louer ici la diligence et l'énergie tant des pouvoirs publics que de nos mandataires auprès d'eux. Nous avons le ferme espoir de voir bientôt ces efforts conjugués aboutir favorablement.

Les éléments tout à fait nouveaux et essentiels qui ressortent de ce projet sont :

1. La fusion des **trois** fonds actuels : fonds primaire, fonds secondaire et celui des fonctionnaires.
2. Le principe admis de la **mobilité** des rentes en rapport avec les fluctuations du coût de la vie, à l'instar de l'art. 28 de la loi sur les traitements.
3. L'élargissement des compétences du Conseil d'Etat dans l'administration et la gestion du Fonds.

Une quantité de détails retiennent aussi l'attention des délégués. Ils occuperaient ici une place exagérée.

En dépit de la sagesse et de la célérité du président, M. de Meuron, cette séance de plus de trois heures ne suffira pas à épuiser les commentaires précieux et pertinents du secrétaire syndical, M. Deppen, et la discussion de tous les articles. Les $\frac{2}{3}$ cependant ont pu passer au jugement approbatif ou critique de l'assemblée. Il reste à examiner les cinquante derniers articles qui ont trait aux dispositions transitoires. Ce n'est point qu'ils soient les moins dignes d'intérêt et qu'ils doivent échapper aux délibérations à venir car ils touchent à des situations particulières, aux cas d'espèces qui sont de nature à préoccuper, pour le moins, ceux qu'ils concernent.

Tout n'est donc pas terminé. Il faudra encore des confrontations, des consultations, des échanges de vue jusqu'à ce que le texte à soumettre au Parlement soit au point. Mais vous pouvez avoir confiance, chers collègues, tout marche bon train.

W. G.

APPEL

Le soussigné, chargé par la S.P.R. d'un rapport officiel sur « le rôle de l'instituteur dans la vie culturelle de la communauté » serait reconnaissant aux collègues qui pourraient lui donner sans tarder quelques documents ou renseignements relatifs à ce sujet, plus particulièrement sur leur propre activité dans ce domaine. Merci par avance.

W. Guyot, Raya 7, Le Locle.

AUJOURD'HUI, VISITE PUBLIQUE DU NOUVEAU GYMNASE DE NEUCHÂTEL

Organisée par le C. E. O. et la Direction du Gymnase, elle aura lieu le samedi 6 février, de 15 h. à 18 h.

Les professeurs et quelques élèves présenteront aux visiteurs des expériences et des démonstrations dans les laboratoires de physique, de chimie et d'histoire naturelle.

N.B. Le présent avis nous est parvenu trop tard pour paraître le 30 janvier.

W. G.

COMMUNIQUÉ

MISE AU CONCOURS

Nous attirons l'attention des intéressés sur la mise au concours de la place de recteur et maître principal de l'Ecole professionnelle et communale de Tramelan (voir annonce dans le présent numéro).

Partie pédagogique

PROGRAMME DE NOS PUBLICATIONS

Après avoir donné, samedi dernier, des renseignements sur l'organisation, la composition et l'activité passée de notre *Guilde de documentation*, je veux établir aujourd'hui la liste des publications que nous envisageons pour cette année. Nos collègues pourront ainsi connaître ce qui sera à leur disposition très prochainement :

Brochures : Les Helvètes, avec 10 fiches de dessins, par G. Falconnier.

Une réédition : **Les grandes découvertes**.

Ainsi la série « histoire » sera presque complète, des cavernes jusqu'au *XVIIe* siècle ; il ne manquera qu'une documentation sur les **Romains en Helvétie** que nous espérons pouvoir offrir l'an prochain, avec, peut-être, une brochure présentant l'histoire économique et sociale de la Suisse au *XIXe* siècle.

En géographie : **Belgique et Danemark**, par notre collègue Monnard, brochure illustrée de nombreux croquis faciles à reproduire.

Les pays d'Europe, mots croisés, que prépare notre collaborateur R. Bouquet, série de fiches semblables à celles qu'ils nous a données sur la Suisse.

Pour les dernières années primaires et primaires supérieures, M. Chs. Pfister, professeur à Lausanne, a mis au point des **fiches de problèmes de physique** sur : forces et leviers, la puissance, la chaleur, l'électricité. Une brochure contiendra toutes les solutions de ces problèmes très intelligemment gradués.

Pour le degré inférieur primaire, M. l'inspecteur Aubert a bien voulu apporter une aide précieuse aux maîtresses en écrivant la **technique du calcul en 2e année** (nombres de 20 à 100).

36 fiches pour le calcul mental, en 2e année, établies par M. Marcel Jaquet, au Locle, rencontreront certainement un accueil chaleureux de la part de nos collègues.

Deux séries de 24 fiches pour exercer le vocabulaire et l'orthographe grammaticale élémentaire, extraites du travail de fin de stage de Mlle Plan, de Genève, viendront compléter les séries déjà publiées.

Enfin, l'« *Educateur* » de samedi dernier a présenté le premier des 10 sujets que Mlle V. Soutter, de Lausanne, a développés dans une brochure qu'accompagneront 10 fiches doubles de dessins (le renard, le hibou, la pie, la girafe, etc.).



Ainsi, grâce à l'excellent esprit de collaboration qui, de plus en plus, anime le corps enseignant romand, la *Guilde* sera à même de fournir un matériel précieux.

Nous voudrions faire plus et mieux encore. Pour cela nous étudions la possibilité de créer une ou plusieurs commissions romandes préposées au choix de publications toujours mieux adaptées aux besoins si divers de nos collègues. Nous reviendrons prochainement sur ce sujet et préciserons nos projets.

A. Chz.

Notre enquête à la boulangerie :

FABRICATION DU PAIN

LE SOIR : préparation du LEVAIN :

8 l. d'eau + 12 kg. de farine + 20—150 gr. de levure, suivant la température extérieure.

Le levain fermente pendant la nuit. Il doit tripler de volume.

LE MATIN : préparation de la pâte :

levain + 17 l. d'eau + 25,5 kg. farine
 20 kg. + 17 kg. + 25,5 kg. = 62,5 kg.
 de pâte (+ 1 kg. de sel) qui donneront 52 kg.
 de pain.

PÉTRISSAGE : 20 minutes.

Nouvelle fermentation de 20—60 min.

FAÇONNAGE : 1 kg. de pain = 1,2 kg. de pâte.

Donc 200 gr. d'eau s'évaporent à la cuisson.

CUISSON : Température du four : 280°

miche de 1 kg.	—	1 heure
miche de 1,5 kg.	—	1 h. 15
miche de 2 kg.	—	1 h. 30

D'après renseignements de M. Dénervaud. Merci.

Classe de Servion.

L'ÉPILEPSIE

Notice éditée par l'Association suisse en faveur des épileptiques

Le terme d'épilepsie est réservé à certaines affections nerveuses caractérisées par des crises spéciales. Ces crises peuvent se manifester très diversement. Les plus impressionnantes sont les crises dites de haut-mal. Ces grandes crises d'épilepsie commencent bien souvent par un cri perçant ; le malade perd connaissance, blêmit, un raidissement convulsif saisit les muscles des membres et du tronc pendant quelques secondes (phase tonique). Le malade tombe à terre, comme un arbre abattu, le tronc, les bras et les jambes complètement raides. Puis des secousses parcourent tout le corps ; elles sont d'abord brèves, puis de plus en plus amples et lentes : c'est la phase clonique. Elle dure de 1 à 3 ou 4 minutes. Les lèvres, parfois le visage entier, deviennent violacées, la respiration s'accélère, devient râlante. Les pupilles se dilatent largement et ne réagissent plus, même à une lumière très vive. Le malade écume, et cette écume peut être teintée de sang, si à la faveur des contractions, il s'est mordu la langue, ce qui arrive souvent. Dans les fortes crises, l'épileptique peut se mouiller, voire même se salir. Enfin les convulsions cessent et le corps se relâche complètement ; le sommeil s'empare du sujet pour un temps plus ou moins long. Au réveil il ne se souvient de rien et ses idées restent confuses.

Cette crise de haut-mal impressionne énormément les personnes qui n'en ont pas l'habitude ou qui y assistent pour la première fois. Il leur semble avoir sous les yeux un spectacle démoniaque. C'est ainsi qu'on peut s'expliquer la peur du public en face des épileptiques, une sorte de répugnance instinctive ou de gêne à leur égard. Le maître d'école doit savoir qu'il s'agit d'une maladie comme une autre et, par son attitude, il doit lutter contre l'effroi des camarades. Restant lui-même objectif, il prendra calmement toutes les mesures utiles et ses élèves le suivront dans cette conduite.

Mesures à prendre en cas de crises épileptiques

Etendre le malade à plat et le protéger contre les coups qu'il pourrait se donner pendant les convulsions, soit glisser un oreiller sous sa tête (ses vêtements peuvent remplacer un coussin). Faciliter la respiration en ouvrant les habits qui serrent le cou et la poitrine. Enlever ce qui peut se trouver dans la bouche (pain, par exemple) et pour ce faire, s'entourer la main d'un mouchoir afin d'éviter une morsure. Enfin, attendre tranquillement la fin de la crise, suivie d'un sommeil de durée variable. Ne pas oublier que la crise peut se répéter à plus ou moins bref délai, ce qui est heureusement assez rare.

Si l'état de l'enfant lui donne de l'inquiétude, le maître fera bien d'appeler un médecin. Mieux vaut le faire venir une fois de trop ! Si au contraire l'élève paraît se remettre, on peut le faire reconduire à la maison, en avertissant les parents de ce qui vient de se passer. Et, si la crise fut légère et que le malade se sent bien immédiatement après, il pourra rester en classe. Il faut alors prendre garde à ce qui suit : suivant la forme de la maladie, l'enfant — après les crises et

CÉDILLE ou pas de CÉDILLE ?

Pour obtenir le son **k**

ca
co
cu

ce
ci
cy

Pour obtenir le son **ss**

→ **ça**
→ **ço**
→ **çu**

Pour obtenir le son **ss**, il faut une
cédille **devant a, o, u.**

Exemples

caramel
é**c**ole
ranc**u**ne

Exemples

cela
ici
cygne

Exemples

il per**ç**a
un gar**ç**on
j'ai aper**ç**u

Mets la **cédille** aux bons endroits :

une le . on — de l'huile de ri . in — une . einture — la . ueillette —
un aper . u — le . endrier — il lan . e — nous lan . ons — un dé . ilitre —
un . ylindre — un a . a . ia — le re . eveur re . oit — un cri per . ant — un
fabri . ant — la ma . onnerie — tu as mauvaise fa . on — une fa . ade
. arrée et . imentée — une balan . oire — un balan . ement — la Fran . e
— un Fran . ais — nous remer . ions.

Attention ! il faut parfois une **cédille** !

Conjugué :

- I. percer au présent
rincer à l'imparfait
effacer au passé simple
pincer au futur simple
- II. apercevoir au subjonctif présent
sucrer à l'imparfait de l'indicatif
bercer au passé simple
recevoir au plus-que-parfait
lancer à l'impératif présent

Cédille... pas de cédille ?...

Remplace les points par c ou ç :

. é . ile était une fillette sans fa . on. Elle ne craignait pas les ouvra-
ges les plus simples : elle ber . ait son frér**o**t, elle rin . ait les petits draps,
elle . irait les chaussures, elle re . evait les gar . ons qui venaient prendre
des le . ons auprès de l'institutri . e.

Mais elle savait aussi lan . er un ballon, jouer au . er . eau,... et pous-
ser des cris per . ants !

pendant un certain temps encore — ressentira une grande fatigue non seulement physique mais aussi intellectuelle. Sa lucidité d'esprit reste encore vacillante. Puis insensiblement, comme par vagues successives, il retrouve son état normal et sa capacité de travail. Il aura donc besoin de ménagements. Il arrive aussi qu'avant les crises et pendant un temps plus ou moins long (quelques jours même), les facultés intellectuelles de l'écolier diminuent sans que l'on remarque aucun symptôme.

L'épilepsie se manifeste d'autres fois sous la forme de crises plus légères : brèves raideurs d'un membre ou du tronc avec ou sans secousses, et qui peuvent aussi atteindre le visage. Ou bien c'est une simple perte de connaissance, le malade tombe brusquement à terre, sans se rendre compte de cette chute.

Les contractions peuvent commencer d'un seul côté du visage, puis s'étendre peu à peu à tout ce côté du corps pour gagner ensuite l'autre côté, transformant ainsi une crise partielle en une grande crise. Pour faciliter le diagnostic et le traitement ultérieur, il sera utile de décrire au médecin le début de la crise et de noter où ont eu lieu les premières secousses.

D'autres manifestations, moins apparentes, sont observées. Elles réclament de l'instituteur plus de vigilance et d'observation : ce sont les **absences**. Il s'agit là de très courtes pertes de connaissance d'à peine quelques secondes. Et ce peut être le seul symptôme visible de l'épilepsie. Pendant la lecture ou le calcul, brusquement il y a un court arrêt, comme au faux pas. Ces troubles se répètent périodiquement et l'on voit les absences survenir tantôt isolées, tantôt par séries. Elles ne laissent jamais aucun souvenir au malade.

Les absences surprennent le malade dans n'importe quelle position et quelle que soit son occupation : lecture, écriture, dessin, etc. Très légères, on les remarque à peine par la pâleur, le regard fixe, parfois un mouvement de déglutition, une contraction fugace du visage ou un affaissement subit. Ecrivain, l'enfant surpris par une absence s'interrompt quelques secondes ou continuera toujours le même mouvement, répétant la même lettre,

ou encore la plume, laissée à elle-même quelques instants, file au hasard et crache de l'encre, par exemple :

L'épilepsie apparaît le plus souvent pendant l'âge scolaire, surtout aux environs de 12 ans et de la puberté. Or un traitement précoce peut seul assurer un bon résultat. Il importe donc de déceler les absences aussitôt que possible. On sait aussi qu'après des années de répit, des rechutes se sont produites précisément pendant la période scolaire.

A part les crises et absences on voit apparaître chez certains malades des **états confusionnels** pendant lesquels ils diront des absurdités ou feront des gestes irréflechis. L'épileptique souffre aussi de **troubles de l'humeur** : il se montre déprimé, mélancolique, irrité, têtu, intraitable et entre facilement dans de violentes colères. Tous ces états sont maladifs. Le mieux est de les traiter en détournant l'attention du malade vers une activité simple et qu'il aime.

PROBLÈMES 13-14 ans

1. Le 49 % d'un nombre surpasse de 26,4 son 27 %. Quel est ce nombre ?
2. La différence entre le 81 % et le 27 % d'un nombre est 18,9. Quel est ce nombre ?
3. Quelle est la différence entre le 53 % de 240 et les $\frac{2}{5}$ du même nombre ?
4. Le 69 % d'un nombre surpasse de 10,8 les $\frac{3}{5}$ du même nombre. Quel est ce nombre ?
5. Faites la différence entre le 61 % de 280 et ses 0,47.
6. Faites le total du 47 % de 72 et des $\frac{2}{3}$ du double de ce même nombre.
7. De 720, ôtez successivement son 19 %, puis ses $\frac{2}{9}$ et ses 0,125. Combien reste-t-il ?
8. D'un nombre, on ôte ses 0,23, puis son 37 %. Il reste alors 24, Quel est ce nombre ?
9. Le nombre auquel je pense, augmenté de ses 0,17, puis de son $\frac{1}{4}$ et de son 13 %, devient 465. Quel est ce nombre ?
10. Le $\frac{1}{4}$ d'un nombre, augmenté du 15 %, puis des 0,45 de ce même nombre, donne 25,5. Quel est ce nombre ?
11. Le nombre auquel je pense, diminué de son $\frac{1}{5}$, puis de son 18 %, devient 193. Quel est ce nombre ?
12. Prenez le $33\frac{1}{3}$ % des 0,65 de 840. Vous obtenez ainsi les $45\frac{1}{2}$ % d'un nombre. Quel est ce nombre ?
13. La somme que je dois, augmentée d'un intérêt de $4\frac{1}{2}$ %, est 250 fr. 80. A combien se monte ma dette ?
14. Les $\frac{3}{8}$ d'une succession vont au 1er héritier ; les $15\frac{1}{2}$ %, au 2e ; les 0,3, au 3e. Le reste, soit 4284 fr., est légué à un hôpital. Quelle était la somme à partager ? Combien a reçu chaque héritier ?
15. On dépense d'abord le $\frac{1}{4}$ d'une somme, puis le 36 % du reste. On dispose alors de 36 fr. 40. Quelle était cette somme ?

V. Lyon.

Le médecin scolaire jugera si l'enfant atteint de crises épileptiques peut continuer à fréquenter l'école. Sa décision tiendra compte de l'effet de ces crises sur les camarades de classe. En effet, des enfants très sensibles et impressionnables pourraient en souffrir et présenter ensuite à leur tour des évanouissements ou des crises nerveuses, qui ne sont d'ailleurs aucunement de nature épileptique. C'est ici que l'attitude du maître exerce une grande influence et contribue à éviter de tels accidents.

Drs Tramer, Penard et Bergier.

Pour plus de renseignements relatifs au traitement et au placement des épileptiques, s'adresser aux consultations gratuites des policliniques ci-après :

Fribourg : Policlinique de l'hôpital cantonal, le mardi à 17 h. Maison de santé de Marsens, le jeudi de 14 à 16 h.

Policlinique de l'Institut de pédagogie curative, Rue St-Michel 8, Fribourg, selon entente préalable.

Genève : Policlinique psychiatrique, rue Micheli-du-Crest, lundi, mercredi et vendredi, de 13 h. 30 à 15 h.

Jura bernois : Dispensaires d'hygiène mentale : A Tavannes : les premier et troisième mercredis de chaque mois, de 14 à 16 h., au local du médecin scolaire, nouveau collège. — A Porrentruy : le deuxième mercredi du mois à l'hôpital de cette ville. — Delémont : le premier jeudi du mois, Ecole primaire, salle du médecin scolaire.

Neuchâtel : Hospice cantonal de Perreux, Maison de santé de Préfargier, Clinique Bellevue, Le Landeron, selon entente préalable.

Valais : Maison de santé de Malévoz, Monthey. A tout moment, après entente préalable.

Vaud : Lausanne, Policlinique psychiatrique universitaire, 5, rue Caroline, lundi, mercredi et vendredi, de 14 à 16 h. — Policlinique de la Source, avenue Vinet 32, le mardi dès 16 h. Consultation de neurologie, Hôpital cantonal, Service de chirurgie, mercredi à 15 h.

Des instituteurs japonais nous adressent cet...

APPEL AUX ENFANTS DU MONDE, AUX PARENTS, AUX EDUCATEURS

Envoyez-nous des textes libres d'enfants de votre pays ! Collaborez avec nous à l'œuvre collective que nous projetons :

Les enfants dans le monde

« Nous avons l'intention d'éditer un livre qui mettra à la disposition des enfants japonais des lectures vivantes, des rédactions d'enfants du monde entier.

Les enfants japonais furent longtemps isolés de la vie du monde. Ce fut un grand malheur pour eux, mais aussi pour les enfants des autres nations. Aujourd'hui, nos enfants aspirent à connaître ce qui se

passer ailleurs, dans le vaste monde. Ils désirent vivre, collaborer, vibrer et sentir, avec les enfants au-delà des mers, pour devenir des membres nouveaux et dignes de l'humanité. Voilà pourquoi nous projetons d'éditer cette œuvre collective

Les enfants dans le monde

(textes d'enfants, pour des enfants)

Au Japon, actuellement, se développe un remarquable mouvement éducatif qui a son point de départ dans les textes d'enfants. Tandis que l'ancienne leçon « Construction de phrases » était une discipline dans laquelle intervenait le raisonnement d'un adulte, la nouvelle éducation par les textes d'enfants s'appuie sur l'expression libre des enfants, sur leur expérience de la vie, leurs sentiments, leurs pensées, leurs observations et leurs propres études. Cette nouvelle éducation obtient un succès éclatant grâce aux possibilités qu'elle présente de développer les moyens d'observation et d'expression.

Par l'échange ou la publication de telles œuvres, les enfants apprendront à se connaître les uns les autres, ils enrichiront leurs connaissances et leurs sentiments fraternels. Grâce à une telle éducation, leur compréhension et leur amour envers les autres enfants et les autres hommes s'enracineront dans leur cœur : voici le *sens profond* de la nouvelle éducation.

C'est aussi pourquoi ce mouvement pédagogique toujours plus estimé se développe à travers tout le Japon. De tous les coins de notre pays apparaissent de ces petites œuvres enfantines. C'est grâce à elles que nous pouvons vous envoyer notre journal d'enfants « El japana lando kaj popolo » — Terre et peuple japonais. Il fait honneur à la nouvelle éducation nationale.

Parmi les lecteurs et collaborateurs de ce petit journal, des voix s'élèvent aujourd'hui :

— Faisons de même à l'échelle mondiale !

Voici donc ce que désirent savoir les enfants, les parents, les éducateurs japonais :

— Comment, dans tous les pays du monde travaillent et jouent, apprennent et pensent les autres enfants ?

— Comment, dans les pays dont nous n'avons qu'une vague idée, nos frères vivent-ils chaque jour, au foyer, à l'école, dans la rue, à la campagne, dans d'autres milieux encore ?

Nos enfants veulent pénétrer dans votre vie et vous faire connaître la leur : en un mot, ils veulent vivre avec vous et collaborer.

Nous avons le devoir de réaliser ce désir puissant, et pour cela, nous projetons de collecter, de trier, puis de publier en un livre des textes libres d'enfants de tous les peuples. Nous voulons offrir ces lectures à la jeunesse japonaise et nous voulons aussi dans un avenir le plus rapproché possible éditer cette œuvre à l'intention de la jeunesse mondiale.

Ces textes, nous en sommes certains, s'enracineront profondément dans le cœur des enfants japonais, ils embelliront leur vie et ils contribueront à créer la belle « Terre des enfants ».

De tout notre cœur, nous espérons et attendons votre collaboration amicale. Veuillez vous exprimer librement au sujet de notre projet. Nous attendons avec une grande impatience vos conseils et suggestions. Nous vous en remercions très vivement à l'avance.

Sincèrement, votre

K. Shimonaka

Adresse : « Infanoj en La Mondo », ce Redakcio de Heibonsya, No.-4, Yonbantyô (Kozimati), Tiyodaku, Tokio, Japanio.

Remarque du traducteur. — Un tel appel mérite notre appui. Collègues, envoyez sans tarder à l'adresse ci-dessus quelques textes de vos élèves, vos journaux scolaires. L'appel demande « des textes libres de la vie de l'enfant, de son pays, de son peuple, des poèmes, drames, contes, etc., des dessins, photos, gravures sur lino, travaux manuels, musique, chants, et, de plus, des œuvres d'adultes concernant l'enfant. Des récompenses, l'envoi d'objets de même valeur (livres, photos), éventuellement le paiement par coupons-réponse internationaux sont prévus.

Traduit de l'espéranto par

M. Erbeta.

UN BEL EXEMPLE A SUIVRE

Nous savons tous qu'il y a sur la terre au moins la moitié des hommes qui ne mangent pas à leur faim et ne vivent pas dans des conditions convenables, ni comme habitation, ni comme vêtements.

Eh bien, ce sont de pauvres pêcheurs de Norvège, qui sont allés dans une de ces contrées misérables, en Inde, chercher à supprimer la misère, au moins dans une petite province. Le roi de Norvège lui-même les a aidés dans leur noble entreprise. Leur gouvernement vota un million et demi de dollars — c'est beaucoup pour un petit pays ; 1200 comités locaux se constituèrent sous le nom de « Peuple à peuple ». Un train spécial, appelé « train des Indes » parcourut tout le pays, avec des orateurs et des feuilles de propagande. On demanda à chaque Norvégien de donner le produit d'une journée de travail. Dans son discours le roi Haakon dit : « Accomplissons ce plan dans la conviction absolue que c'est le seul moyen d'arriver à un monde plus heureux, à la compréhension internationale et à l'accomplissement du plus grand désir des hommes : délivrer les hommes de la misère. »

Ce fut toute une armée expéditionnaire qui partit pour les Indes, pour la province de Travancore. Cette armée n'était pas composée de soldats et d'officiers mais de pêcheurs et d'instructeurs et ses armes ne consistaient pas en fusils et en bombes, mais en filets, en bateaux moteurs, en réfrigérants et en maisons préfabriquées pour moderniser l'industrie du poisson à Travancore. Son but était : 1° de procurer du travail ; 2° d'améliorer l'alimentation de la population ; 3° d'améliorer l'état de santé des habitants.

C'est encore trop vite pour donner les résultats atteints ; mais déjà l'on peut dire que ça a conquis les pêcheurs indiens à tel point que ça ne peut manquer d'avoir des résultats favorables. (« Zeitsdienst » du 9 janvier 1954. - Traduit et résumé par Alice Descœudres.)

**Conditions d'admission et délais d'inscription dans les établissements secondaires
cantonaux et communaux**

COLLÈGE CLASSIQUE CANTONAL

Le Collège classique cantonal donne à ses élèves une culture générale fondée sur les langues anciennes, le français, les langues modernes, les mathématiques et les sciences. Il les prépare au Gymnase classique cantonal qui prépare lui-même à l'Université. Le Collège classique cantonal conduit à toutes les facultés universitaires, y compris l'Ecole polytechnique de Lausanne et l'Ecole polytechnique fédérale. Il délivre le certificat d'études secondaires au bout de six ans d'études.

La première année d'études (classe de VIe) est précédée d'un **cours de raccordement ouvert aux élèves venant des écoles primaires officielles vaudoises**. Il est vivement recommandé de suivre ce cours à 10 ans (âge normal) plutôt qu'à 11 (les élèves de 12 ans n'y sont pas admis).

Cours de raccordement 1954 : du 20 avril au 10 juillet.

Age d'admission : 10 ans révolus en 1954.

Examens d'admission : les vendredi 19 (écrit) et samedi 20 mars (oral), à 8 heures, au collège.

Les **inscriptions** sont reçues au collège (avenue Béthusy, 7), dès ce jour et jusqu'au samedi 13 mars. Prière de présenter l'acte de naissance ou le livret de famille, le carnet scolaire, les certificats de vaccination contre la variole et la diphtérie.

Les examens d'admission pour les élèves venant d'écoles privées auront lieu en juin. Inscriptions dès le 15 mai.

COLLÈGE SCIENTIFIQUE CANTONAL

Le Collège scientifique cantonal donne à ses élèves une culture générale fondée sur l'étude des langues vivantes, des mathématiques et des sciences. Son programme est réparti sur cinq classes d'une année chacune (classes 5 à 1). Il décerne le **certificat d'études secondaires**, qui permet de poursuivre les études supérieures (Gymnase, Ecole polytechnique, Université, Polytechnicum). Une **section technique et moderne** groupe les élèves des trois classes supérieures qui se destinent spécialement aux écoles d'arts et métiers, aux technicums, aux carrières commerciales et administratives.

Début de l'année scolaire 1954-1955 :

Mardi 20 avril 1954, à 14 heures.

Examens d'admission en 5e classe et dans les quatre classes supérieures : les 25 et 26 mars 1954, à 7 h. 30.

Age minimum pour l'admission en 5e : 11 ans dans l'année. Un an de plus pour chacune des classes suivantes.

Inscriptions : dès ce jour et jusqu'au 15 mars.

Présenter acte de naissance ou livret de famille, livret scolaire, certificats de vaccination contre la variole et la diphtérie.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction, 24, rue Mercerie, Lausanne, tél. 22 43 23.

N.-B. — L'Etat accorde des dispenses d'écologie et des bourses d'études à des élèves méritants, de condition modeste. La commune de Lausanne peut accorder, de son côté, des subsides et des bourses d'études à des élèves méritants, de condition modeste, dont les parents sont domiciliés à Lausanne.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION DU CANTON de VAUD

Maupas 6, Lausanne. Tél. 24 03 20

Ouverture de l'année scolaire 1953-1954 : **mardi 20 avril 1954**.

Examens d'admission : mardi 20 avril, à 8 h. et 14 h. ; mercredi 21 avril, à 8 h.

Commencement des leçons : jeudi 22 avril, à 8 h.

Inscriptions jusqu'au 25 mars, au secrétariat de l'école qui est ouvert tous les jours de 8 h. à midi et de 14 h. à 18 h., sauf le mercredi et le samedi après-midi.

Age requis : 1re année d'études, 14 ans révolus au 31 décembre ; un an de plus pour chacune des classes suivantes.

Pour entrer en 2e année, les élèves doivent avoir achevé leur scolarité obligatoire (8 années d'école au minimum.)

Sous réserve des conditions d'âge énoncées ci-dessus :

Les élèves sortant des établissements secondaires cantonaux (Collège classique et scientifique) ou de collèges communaux sont admis conditionnellement, sans examen, en 1re ou en 2e année, s'ils sont promus dans la classe correspondante de leur école. Les élèves porteurs du **Certificat d'études secondaires** sont admis sans examen en 3e année. Ceux qui viennent d'une section classique ou scientifique doivent, durant le premier trimestre, suivre un cours de raccordement d'arithmétique commerciale, de comptabilité et de sténographie et, durant le second trimestre, un cours de raccordement de dactylographie ; en septembre, ils subissent un examen écrit de droit commercial et d'économie commerciale (programme de 2e année).

Les élèves sortant de la deuxième année du degré supérieur, d'une école primaire du canton sont admis conditionnellement, sans examen, en 1re année, s'ils sont au bénéfice de notes suffisantes. Ceux qui possèdent le **Certificat d'études primaires supérieures** sont admis conditionnellement, sans examen, en 2e année.

Classe d'administration. — Conditions exigées pour l'admission : avoir 16 ans dans l'année ; être porteur du **Certificat d'études secondaires** (deux langues étrangères).

Les **certificats d'études** et les **livrets scolaires** (avec les dernières notes) doivent être présentés au secrétariat **avant le 7 avril**.

L'Etat de Vaud accorde des dispenses d'écolage et des bourses d'études aux élèves méritants de condition modeste.

ÉCOLE SUPÉRIEURE ET GYMNASÉ DE JEUNES FILLES DE LAUSANNE

Cet établissement comprend une section classique et une section de culture générale.

Les élèves peuvent y obtenir, à l'âge de 16 ans, le **certificat d'études secondaires**, à 19 ans, celles de la section classique, le **baccalauréat ès lettres** (ou **certificat de maturité**), celles de la section de culture générale, le **diplôme de culture générale**.

Début de l'année scolaire 1953-1954 : mardi 20 avril, à 14 heures.

Examens d'admission en sixième : samedi 20 et lundi 22 mars, à 8 heures.

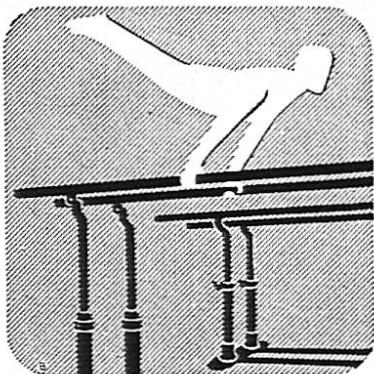
Examens d'admission dans les autres classes de l'Ecole supérieure et du Gymnase : les 30 mars, 1er et 2 avril, dès 8 heures.

Age minimum pour entrer en sixième : 10 ans dans l'année.

Un an de plus pour chacune des classes suivantes.

Inscriptions auprès du directeur de l'Ecole supérieure, du 1er au 9 mars, de 9 heures à 12 heures, et, sauf le samedi, de 15 heures à 19 heures.

Présenter acte de naissance ou livret de famille, livret scolaire, certificats de vaccination contre la variole et la diphtérie.



Alder & Eisenhut AG.

FABRIQUE
D'ENGINS DE GYMNASTIQUE
DE SPORTS ET DE JEUX

Kusnacht-Zch.

Tel. 051/91.09.05

Lait Guigoz



le lait
préfér^é du
nourrisson



FORTUNA

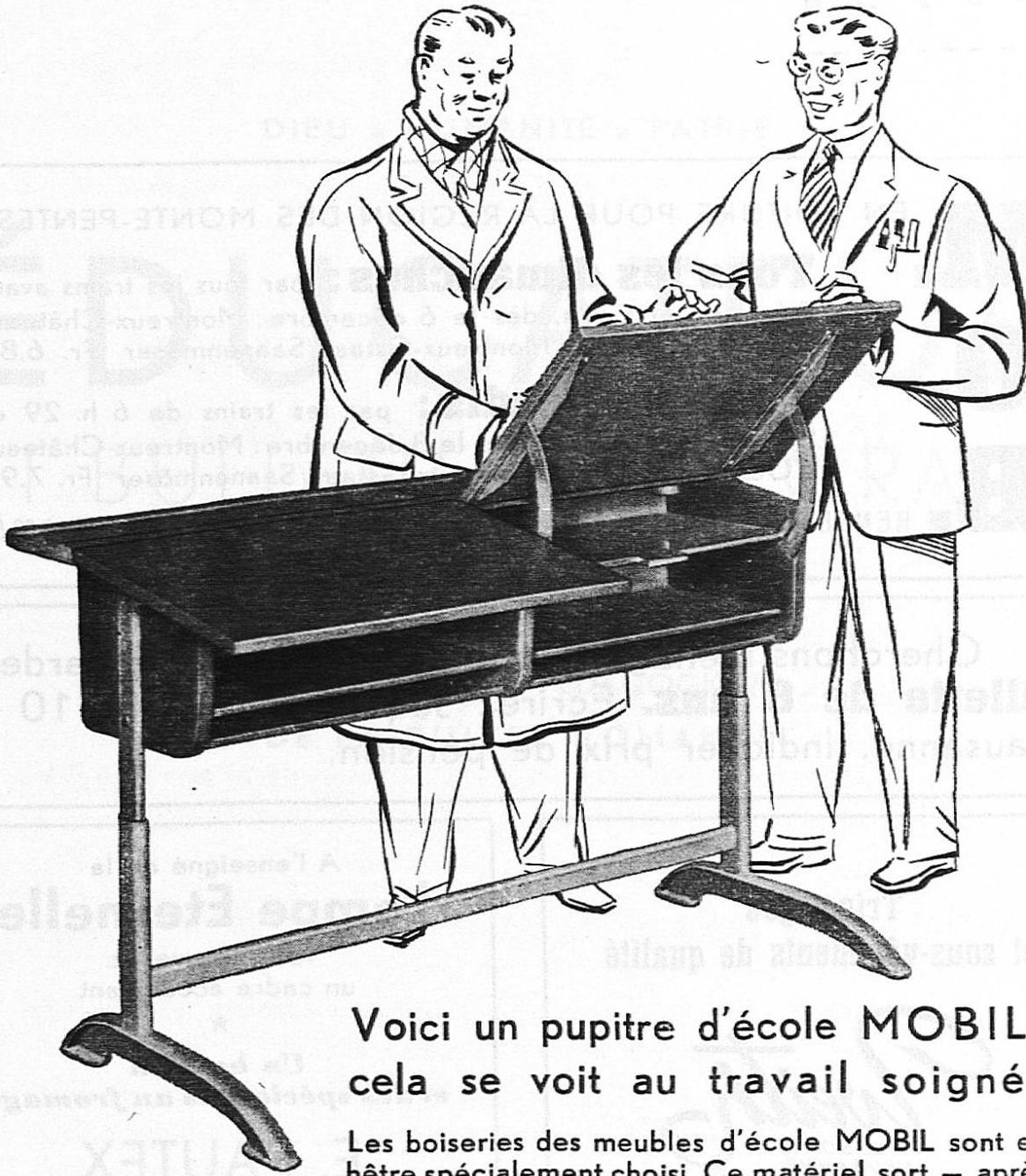
Compagnie d'Assurances sur la vie, Zurich

SA DEVISE :

CAPITAL FIXE PRIME FIXE

LAUSANNE

Ile Saint-Pierre



**Voici un pupitre d'école MOBIL ;
cela se voit au travail soigné !**

Les boiseries des meubles d'école MOBIL sont en hêtre spécialement choisi. Ce matériel sort — après y avoir reposé longuement dans les conditions les meilleures qui soient — de notre fabrique de Berneck qui possède le plus grand dépôt couvert de bois de Suisse Orientale. Les pupitres des meubles d'école MOBIL sont vernis ; ils résistent aux acides et à l'encre. Trois grands tiroirs offrent enfin suffisamment de place pour les affaires des élèves.

★

Avant d'acheter du mobilier d'école, demandez notre catalogue, des offres sans engagement d'achat ou la visite de notre représentant.

U. FREI FABRIQUE D'ARTICLES EN BOIS ET EN MÉTAL
BERNECK (S. G.)

Connue depuis des années pour son travail de qualité. Tél. (071) 7 34 23

Mobil



Schutzmarke

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

J. A. — Montreux

M. EN VOITURE POUR LA RÉGION DES MONTE-PENTES !
O. **Tous les dimanches:** par tous les trains avant
8 heures du matin, dès le 6 décembre: Montreux-Château-
d'Oex Fr. 5.20, Montreux-Gstaad/Saanenmöser Fr. 6.80
B. **Tous les jeudis:** par les trains de 6 h. 29 et
8 h. 44 de Montreux, dès le 3 décembre: Montreux-Château-
d'Oex Fr. 6.10, Montreux-Gstaad/Saanenmöser Fr. 7.90
RENSEIGNEMENTS: GUICHET MOB, MONTREUX, TÉLÉPHONE 6 28 54

Cherchons ménage d'instituteur désireux de garder
fillette de 8 ans. Ecrire: Jaquier - Dickens 10 -
Lausanne. Indiquer prix de pension.

Tricotages
et sous-vêtements de qualité

Weith
R. DEBOURG
LAUSANNE

Envois à choix

A l'enseigne de la
Lampe Éternelle

vous trouverez
un cadre accueillant

★

*Un bon vin
et des spécialités au fromage*

E. PAUTEX

Caroline 1

Lausanne

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne ou ses agences dans le canton, reçoit
les dépôts de sa clientèle et voue toute son atten-
tion aux affaires qui lui sont confiées.

Phag-Arome



Savoureux

EXTRAIT VITAMINÉ POUR TARTINES ET ASSAISONNEMENT DE TOUT METS